

Documents à Fournir

- copie intégrale de l'acte de naissance des futurs époux délivré depuis moins de 3 mois s'ils sont nés en France.
et moins de 6 mois s'il est né dans les territoires français d'outre-mer ou à l'étranger.
- copie intégrale de l'acte de naissance des enfants communs nés avant mariage délivré depuis moins de 3 mois.
- livret de famille
- pièces d'identité des futurs époux (à fournir lors du dépôt de votre dossier).
- justificatifs de domicile moins de 3 mois (quittance EDF-GDF, quittance de loyer, etc...)
- les attestations de domicile.
- le certificat du notaire si contrat de mariage.
- copie lisible d'une pièce d'identité pour chaque témoin majeur.

Documents supplémentaires à fournir, lorsque l'un des deux époux est de nationalité étrangère:

Tous les documents demandés doivent être accompagnés de leur traduction en français. (Traducteur assermenté – liste disponible au Tribunal de Grande Instance d'Angers)

- acte de naissance original de moins de 6 mois.
- certificat de célibat de moins de 3 mois.
- certificat de coutume.
- passeport ou carte de séjour (en cours de validité).